



LE BRUIT N° 01 DE SUD-Solidaires BPCE-IT

Union
syndicale
Solidaires

Le 3 novembre 2015

« On note la question et on reviendra vers vous » !

Le mardi 3 novembre s'est tenue la première Commission de Pré-Négociation, avec l'intéressement pour sujet principal, puis en fin de réunion un échange autour du calendrier prévisionnel des réunions des diverses Commissions pendant la période transitoire.



➤ Rappelons que ces Commissions n'ont aucune légitimité pour négocier ou signer des accords, et sont essentiellement un lieu d'échanges et d'informations, notamment autour des projets d'accords que la Direction nous présente. Les négociations réelles ne pourront commencer qu'après les élections professionnelles (cf. calendrier en bas de page) et, à la différence des actuelles Commissions, seules les organisations syndicales ayant été reconnues représentatives (donc ayant recueilli plus de 10% des voix au premier tour des élections au Comité d'Entreprise) pourront participer aux négociations sur le socle social. Pour l'instant, 2 représentants de SUD-Solidaires participent aux Commissions, mais l'avenir nous dira si nous serons en mesure ou non de signer ce qui sortira in fine de ces négociations.

1) Projet de la Direction de BPCE-IT sur l'Intéressement :

- ⇒ Les indicateurs proposés seraient basés sur ceux existants au sein des opérateurs d'origine.
- ⇒ 40% pour la Qualité de service (10% pour chaque entité d'origine, I-BP, IT-CE, Natixis, BPCE-SA).
- ⇒ 30% sur l'Avis des clients (résultats fournis par les BSU des CE et des BP).
- ⇒ 30% concerne le Financier. Un malus serait appliqué en cas de situation de surinvestissement (les modalités restant à définir).

Certaines OS demandent, dans l'éventualité où ce « malus » serait confirmé, qu'une forme de bonus puisse être également mis en place ; la direction « **note la remarque et reviendra vers nous** »

L'enveloppe serait répartie sur le modèle de ce qui se pratiquait à I-BP : 55% en fonction de critères de présence et 45% en fonction du salaire annuel base brut(*).

*Une base comprenant l'ensemble des éléments de rémunération du dernier salaire mensuel de base de l'exercice x 13 + éléments fixes de rémunération, hors avantage en nature, heures supplémentaires et complémentaires (en dehors de ceux directement impactés par l'absence).

Un acompte pourrait être versé en avril 2016 à condition que l'accord soit déposé à l'Inspection du Travail avant le 8 avril 2016.

Dans le document de travail présenté, toutes les simulations sont faites sur la base des chiffres de 2014. On regrette que la direction n'ait pu lors de cette réunion nous donner le « montant moyen » que toucheraient les salariés dans cette hypothèse. (Nous espérons que cette absence de réponse n'est pas due à une réticence à annoncer une baisse de ce montant par rapport aux années précédentes ??).

Mais ce qui nous rassure c'est que la direction « **note la question et reviendra vers nous** ».

SOLIDAIRES, UNITAIRES ET DEMOCRATIQUES
DANS LES BANQUES POPULAIRES ET LES CAISSES D'ÉPARGNE www.sudbpce.com



LE BRUIT N° 01 DE SUD-Solidaires BPCE-IT



2) **Calendrier prévisionnel des réunions des Commissions pendant la période transitoire :**

Voir sur notre site dans les documents du moment : « [20151103-Calendrier IRP transitoires](#) ».

La direction a accepté en effectuant une permutation de 2 réunions, d'avancer de trois mois la première réunion de la Commission CHSCT à la demande de plusieurs OS, dont SUD-Solidaires, car nous pensons qu'il faut suivre au plus près d'une part l'état de santé et les conditions de travail des salariés et prestataires, et d'autre part être informés des divers déménagements prévus sur certains sites.

Et pour rappel, voici le **Macro planning prévisionnel des élections professionnelles** :

(Extrait du document de travail de la DRH en date du 08 octobre 2015).

